

## Cogestion

HAIPETER Thomas, LEHNDORFF Steffen, Atmende Betriebe, atemlose Beschäftigte ? Erfahrungen mit neuartigen Formen betrieblicher Arbeitszeitregulierung / HANS-BÖCKLER STIFTUNG, Pro Mitbestimmung. Aktion am 16.11.2004. Eine Dokumentation

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rea/306>

DOI : 10.4000/rea.306

ISBN : 978-2-8218-0840-9

ISSN : 1965-0787

### Éditeur

CIRAC

### Édition imprimée

Date de publication : 1 juillet 2005

ISSN : 1156-8992

### Référence électronique

« Cogestion », *Regards sur l'économie allemande* [En ligne], 72 | juillet 2005, document 1, mis en ligne le 24 avril 2008, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/rea/306> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rea.306>

---

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

© CIRAC

---

# Cogestion

HAIPETER Thomas, LEHNDORFF Steffen, *Atmende Betriebe, atemlose Beschäftigte ? Erfahrungen mit neuartigen Formen betrieblicher Arbeitszeitregulierung* / HANS-BÖCKLER STIFTUNG, Pro Mitbestimmung. Aktion am 16.11.2004. Eine Dokumentation

---

## RÉFÉRENCE

HAIPETER Thomas, LEHNDORFF Steffen, **Atmende Betriebe, atemlose Beschäftigte ? Erfahrungen mit neuartigen Formen betrieblicher Arbeitszeitregulierung**, Coll. Forschung aus der Hans-Böckler-Stiftung, edition Sigma, Berlin, 2004, 230 p.  
HANS-BÖCKLER STIFTUNG, **Pro Mitbestimmung. Aktion am 16.11.2004. Eine Dokumentation**, Hans-Böckler-Stiftung, Düsseldorf, 2005, 40 p.

- 1 Le système allemand de relations professionnelles repose sur deux piliers, aujourd'hui pareillement fragilisés (voir dans ce numéro) : l'autonomie contractuelle des partenaires sociaux, qui donne lieu à la signature de conventions collectives de branche réglementant les conditions de travail et de rémunération, et la cogestion : *Mitbestimmung*. La question du temps de travail, cheval de bataille du syndicalisme allemand, joue ici un rôle-clé. Avec la multiplication des accords d'entreprise, ces dernières tendent en effet à se réapproprier la politique du temps de travail tandis que la régulation collective dans le cadre des accords de branche perd du terrain (Haipeter, Lehdorff). Le conseil d'établissement (*Betriebsrat*), représentation élue des salariés dans l'entreprise et doté de pouvoirs de co-management, peut donc potentiellement voir ici son rôle renforcé. Le mouvement syndical avait organisé en novembre 2004 une 'journée de défense' de la cogestion dont voici rassemblés les principaux arguments (Pro Mitbestimmung). (mhp)